

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 13 février 2012 à 19 :30 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:

La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

L'absence de monsieur Michel Picard est constatée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 janvier 2012 à 19h30
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 1. Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2012-01-17
 2. Demande d'aliénation visant une partie des lots P-425 et P-426 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de monsieur Nicolas Asselin;
 3. Demande de dérogation mineure 2012-002 visant la régularisation de l'implantation d'une bâtisse commerciale sur le lot 442-5-1 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Les Constructions Ghyslain Tessier inc.
9. Avis de motion
 1. Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement 01-2012 concernant la restriction à l'usage de l'eau potable.
 2. Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement 02-2012 sur la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
10. Adoption des règlements
 1. Adoption du règlement numéro 05-14-2011 modifiant le règlement 05-1992 intitulé règlement de zonage (créer la nouvelle zone R-03-1)
11. Affaires nouvelles
 1. Formation
 2. Exécution d'un jugement par le shérif

- 3. Budget de carnaval d'hiver
- 4. Emplois d'été Canada 2012 – Demande de subvention
- 5. Centre Marie-Dupuis
- 6. Récureuse à plancher

- 12. Varia
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2012-02-13

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 janvier 2012

2012-02-14

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 janvier 2012

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2012-02-15

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 186 524,76 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

2011-196 Centre de prévention du suicide de Lanaudière

2012-02-16

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

D'accorder l'aide financière de 100\$ pour aider au financement des activités du Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2012-02 Cara

2012-02-17

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 200\$ pour le renouvellement d'adhésion à la CARA

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2012-08 École Ste-Bernadette – demande d'aide financière 36\$

2012-02-18

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

D'accorder l'aide financière de 36\$ pour aider au financement de l'activité du journal Le petit Lourdois des élèves de 4^e, 5^e et 6^e années de l'école Ste-Bernadette .

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

6. Rapport des comités

Madame Céline Geoffroy

Nous aurons un carnaval le 25 février 2012

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2012

Le conseil prend acte de dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2012

8.2 Demande d'aliénation visant une partie des lots P-425 et P-426 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de monsieur Nicolas Asselin;

CONSIDÉRANT la demande déposée par Monsieur Nicolas Asselin ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise une superficie de 9 119,5 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise le morcellement d'une partie des lots P-425 et P-426 ;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de lot servirait à l'implantation d'une résidence à l'intérieur du demi-hectare déjà reconnu par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec à l'avis de conformité 374420 en date du 13 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet négatifs sur le potentiel agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aliénation n'influencera aucunement la possibilité d'utiliser à des fins d'agriculture le lot sur lequel il se trouve, puisqu'il n'est actuellement pas utilisé à des fins agricoles et qu'il est beaucoup trop petit pour qu'une nouvelle exploitation agricole s'y implante ;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé ne peut être utilisé à des fins agricoles compte tenu de la proximité de la source de captage d'eau vulnérable ;

CONSIDÉRANT QUE de faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence négative sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du présent projet n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité consultatif est favorable à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE

2012-02-19

Il est proposé par Pierre Guilbault ,

Et résolu :

D'appuyer la présente demande visant l'aliénation d'une partie des lots 425 et 426 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Nicolas Asselin.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

8.3. Demande de dérogation mineure 2012-002 visant la régularisation de l'implantation d'une bâtisse commerciale sur le lot 442-5-1 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Les Constructions Ghyslain Tessier inc.

CONSIDÉRANT la demande déposée par la compagnie Les Constructions Ghyslain Tessier Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure vise le lot 442-5-1, cadastre de la paroisse de Sainte-Élizabeth (matricule 1006-94-0674), soit la propriété située au 2070-2074, boulevard Barrette ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à régulariser l'implantation d'une bâtisse commerciale implantée à 1,92 mètre de la limite latérale sud, soit à 0,08 mètre de moins que la distance prescrite, ce qui représente un écart de 4% ;

CONSIDÉRANT QUE le non respect de la marge latérale n'était pas intentionnel ;

CONSIDÉRANT QUE d'autoriser une telle demande de dérogation mineure ne semble pas causer de préjudice grave au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE de rejeter la présente dérogation mineure créerait un préjudice grave aux demandeurs, puisque le bâtiment devrait être déplacé ou démolli ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité consultatif est favorable à la présente demande;

En conséquence,

2012-02-20

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

D'accepter de faire droit à la présente demande de dérogation mineure et ce tel que demandée ce qui vise à régulariser l'implantation d'une bâtisse commerciale implantée à 1,92 mètre de la limite latérale sud, soit à 0,08 mètre de moins que la distance prescrite, ce qui représente un écart de 4% .

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

9. Avis de motion

9.1 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement 01-2012 concernant la restriction à l'usage de l'eau potable.

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Réjean Belleville de la présentation du règlement 01-2012 visant à ajouter un article concernant les restrictions à l'usage de l'eau potable au règlement 01-1991 et ses

amendements décrétant les normes administratives du réseau d'aqueduc ainsi qu'une tarification à tous les abonnés du réseau.

9.2 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement 02-2012 sur la stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par la conseillère Christine Marion de la présentation du règlement 02-2012 sur la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

10. Adoption des règlements

10.1. Adoption du règlement numéro 05-14-2011 modifiant le règlement 05-1992 intitulé règlement de zonage (créer la nouvelle zone R-03-1)

2012-02-21

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 05-14-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Créer la nouvelle zone R-03-1 au détriment de la zone R-03 et modifier la grille des usages et des normes de la zone R-03

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11. Affaires nouvelles

11.1 Formation

2012-02-22

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de la formation par la FQM de la mairesse et de la directrice générale pour le cours : La nécessité d'un travail d'équipe le 11 mai 2012 dans un local de la municipalité. L'inscription est de 195\$ / par personne + les taxes

D'autoriser la dépense de la formation par la FQM de la mairesse pour le cours : Gestion financière le 20 octobre 2012 à St-Roch l'Achigan. L'inscription est de 265\$ + les taxes

D'autorise la dépense pour la formation par l'ADMQ de la directrice générale pour les cours : La Loi sur l'accès à l'information et les nouvelles obligations des directeurs généraux le 29 février à St-Jean-de-Matha. L'inscription est de 260\$ + les taxes.

D'autorise la dépense pour la formation par l'ADMQ de la directrice générale pour le cours : Les documents d'appel d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle le 26 avril 2012 à St-Jean-de-Matha. L'inscription est de 260\$ + les taxes.

D'autoriser la formation de l'officier municipal en lui permettant d'assister à la rencontre d'information sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et la démarche d'autorisation en milieux humides par le Minis-

tère du Développement durable et de l'Environnement et des Parcs. L'inscription pour la rencontre est gratuite.

D'autoriser la dépense de la formation par la Combeq de l'officier municipal pour le cours : Conciliateur –Arbitre dans le règlement de mésententes relatives aux fossés et clôtures de ligne, découvert et fossé de drainage le 15 mars 2012 à Trois-Rivières. L'inscription est de 240\$ + les taxes

Les dépenses de repas et de kilométrage sont autorisées et remboursables sur présentation de pièces justificatives selon la politique établie par la municipalité.

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même les postes budgétaires prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.2. Exécution d'un jugement par le shérif

CONSIDÉRANT le jugement obtenu en date du 2 septembre 2011 dans le dossier Florence Despins ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble doit être vendu en exécution de ce jugement ;

À CES CAUSES,

2012-02-23

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 1 000\$ à l'ordre du Ministre des Finances pour l'exécution du jugement par une vente par shérif.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.3 Budget de carnaval d'hiver

2012-02-24

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 600\$ + les taxes pour le budget des dépenses du carnaval d'hiver 2012.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.4. Emplois d'été Canada 2012 – Demande de subvention

2012-02-25

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

De faire une demande de subvention à Développement des ressources humaines du Canada dans le cadre du programme EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA(ÉÉC) – 2012, afin d'embaucher trois étudiants pour une période de huit semaines (40 heures par semaine au salaire minimum) débutant le 18 juin et se

terminant le 11 août 2012.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.5 Centre Marie-Dupuis

2012-02-26

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'accorder l'aide financière de 100\$ pour aider au financement des activités du Centre Marie-Dupuis.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.6 Récurveuse à plancher

2012-02-27

Il est proposé par
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 8 275\$ plus les taxes pour l'acquisition d'une récurveuse à plancher T3 eCH²O de Produits Sany.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2012-02-28

Il est proposé par Marthe Blanchette ,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 heures 45

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».